



## "LA RÉSOLUE"

PORTE-HÉLICOPTÈRES — ÉCOLE D'APPLICATION

### 1. - HISTORIQUE

"LA RESOLUE", futur bâtiment école d'application est le premier Porte-Hélicoptères de la Marine française.

Sa construction fut confiée à l'Arsenal de BREST, tandis que l'appareil propulsif devait être fourni par l'Etablissement d'INDRET.

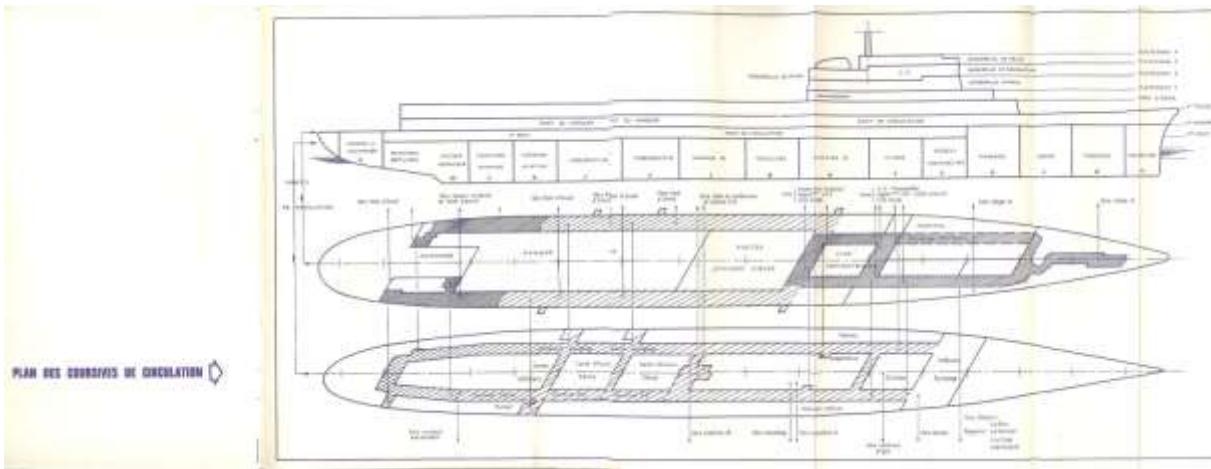
Les premiers travaux d'usinage commencèrent le 1er Juin 1959 et le montage au bassin 9 de Laninon débuta le 31 Août 1960.

Le bâtiment fut mis à flot, pour la première fois, le 30 Septembre 1961 au cours d'une cérémonie à laquelle assistèrent le Ministre des Armées et le Chef d'Etat-Major de la Marine.

Le 4 Mai 1963 eut lieu l'armement pour essais,

Le Capitaine de Vaisseau CLOTTEAU en est le premier Commandant.

L'admission au Service actif doit avoir lieu au Printemps de 1964, et le Porte-Hélicoptères qui au cours de l'Eté aura pris le nom de "Jeanne D'Arc", effectuera en 1964-1965 sa première croisière d'Ecole d'Application.



## 2. - CARACTÉRISTIQUES

### TYPE DU BÂTIMENT -

Porte-Hélicoptères Ecole d'Application, destiné à :

- en temps de paix, à remplacer l'actuelle Jeanne D'Arc, dont il préserve le nom, tout en maintenant en œuvre un groupement sérien d'Hélicoptères ASM, de transport et de liaison.
- en temps de guerre à être utilisé comme Porte-Hélicoptères ASM et d'assaut et comme transport de troupes.

### DIMENSIONS -

Longueur hors tout :	182 m	Largeur :	24 m
Hauteur extérieur de la flottaison :	"	"	"
de la poupe du mât :	52 m	"	"
de la poupeille :	16 m 40	"	"
du pont d'envol :	11 m 40	"	"
Tirant d'eau moyen :	"	6 m 60	"
Displacement moyen :	12 000 tonnes		

### MACHINES ET ELECTRICITÉ -

40 000 CV sur deux lignes d'arbres.  
Rayon d'action : 6 000 nautiques à 15 noeuds.

### OPÉRATIONS -

Un central opérations ultra moderne du type modulaire.

### AVIATION -

Installations permettant de recevoir et de mettre en œuvre dès le temps de paix 8 hélicoptères ASM et de transport, et de doublez ce nombre en temps de guerre après de rapides transformations.

### DÉTECTION -

De nombreux radars et un sonar, à très hautes performances.

### TRANSMISSIONS -

Très nombreux récepteurs et émetteurs permettant d'assurer les liaisons avec l'Aviation, les Forces Navales et les autorités à terre.

Téléphone automatique (300 postes) et nombreux réseaux de liaisons intérieures spécialisées. Taxiphone sur le Pont Taugus.

### ARMEMENT -

- 4 tourelles simples de 100 automatiques conduites par mous télescopiques.
- Ultérieurement une rampe double d'engins sol-air MARSUCA.

### CONDUITE DU NAVIRE -

Barre hydro-électrique  
2 Vedettes, 2 chaloupes, 2 baleinières, et 4 LCVP.

### SÉCURITÉ -

Ventilation conditionnée dans tous les locaux habilités.  
Le bâtiment peut naviguer et combattre sans personnel à l'extérieur.

### COMMISSARIAT -

Installations modernes pour la conservation et la distribution de 60 jours de vivres. Installations de blanchisserie et nettoyage à sec.

### SANTÉ -

Deux hôpitaux de 8 et 14 lits. Salle d'opérations, radiologie, cabinet dentaire, installations de décontamination.

### LOGEMENTS -

Prévus pour 45 Officiers, 192 Officiers élèves, 200 Officiers mariniers et 480 Quartiers Maîtres et matelots, les logements permettant en outre d'embarquer en escale un Amiral, son état-major et, en l'absence d'une partie des Officiers élèves, un supplément de personnel pour occuper la formation embarquée.

### ÉCOLE D'APPLICATION -

Les 192 Officiers élèves sont répartis en 16 parties, chacun comportant un ensemble "cours étude" séparé de la partie "couchage". Les repas des élèves sont pris dans un corral à part, en régime caphotaria à la mer et restaurer au mouillage. Une salle de conférence, une imprimerie, une bibliothèque, etc., complètent cette "cité école" bien groupée et nettement séparée du reste du bord.

### 3. - COMPARTIMENTAGE

Chaque local est numéroté : 1 lettre + 3 ou 4 chiffres.

La lettre est le baptême de la râche concernée : A à O  
de l'AV à l'AE.

Le 1er (de 3 ch.) ou les 2 premiers (de 4 ch.) indiquent le  
post où se trouve le local :

1 : Pont-Pont, 0 : Pont Principal, 01 : Premier Pont (Cuisines - Cafétaria), 02 : Pont du Hangar (Cité Administrative), 03 : Pont Teugue (Hosp. AV, cité école), 04 : Pont d'envol (Commandant), 05 : Tare plateforme (PC Trans), 06 : 2ème Plateforme (passerelle), 07 : 3ème Plateforme,

Enfin, le chiffre des dizaines est d'autant plus élevé que  
le local est éloigné de l'AV de la râche. Le chiffre des unités est  
complété de l'axe en arrière, pair à bâbord, impair à tribord.

### 4. - CONSIGNES RELATIVES A LA SÉCURITÉ

Si vous découvrez un début d'incendie :

Donnez l'alarme au 222,  
Commencez la lutte avec l'extincteur le plus proche.

Si vous découvrez une voie d'eau ou un Mené, donnez  
l'alarme au 222.

Observez scrupuleusement les consignes de sécurité :

- en particulier les suivantes :

L'accès au Hangar, au Pont d'envol, à la Plage arrière fait  
l'objet d'une autorisation particulière. Il est interdit d'y fumer.

Il est interdit de fumer, d'utiliser des feux nus et de manipuler des appareils électriques en situation "DANGER CARBURANT".

Respectez les modes de sécurité et le masquage des lieux.

Éteignez tout ce que vous avez ouvert sur votre passage.

Ne quittez pas le bord avec la clef d'un local.

### 5. - A L'USAGE DU NOUVEL EMBARQUÉ

#### 5.1 - CIRCULATION

Elle est difficile à bord. Les courbes longitudinales sont  
étroites, les transversales rares, les échelles d'utilisation courtes partout  
à simple accès.

Le schéma ci-joint fait apparaître les courbes pratiques  
sur les deux principaux ponts de circulation :

"Le pont du Hangar" : enfilé des accès à bord.  
"Le 1er Pont" : enfilé de la vie matérielle quotidienne.

#### 5.2 - CENTRES D'ACTIVITÉ

LA "CITE ADMINISTRATIVE" rassemble sur le "Pont du Hangar" tous les bureaux : Mouvements - Service Intérieur - Militaire-Matériel - Administratif - Secrétariat - Bureaux des Services - Bureaux du CSD - du CSI - du Commissaire - du Fourrier - Agence Postale - Infirmerie, etc ...

LE "BLOC ALIMENTAIRE" rassemble juste en dessous, sur  
le "1er Pont", tous les Officiers, Salles à manger, Cafétarias, Cuisines, Comburis, etc... et la Coopérative.

LE "BLOC OFFICIERS" sur l'arrière du "1er Pont" à Td  
rassemble les fumoirs, carots, chambres, offices et cuisines autour de la  
courbe "Officiers".

LA "CITE ECOLE" s'étage sur trois ponts en passerelle, du  
"1er Pont" Milieu Td où se situent le corré, la fumoir et la cuisine des  
OCS, vers le "Pont Hangar" Milieu où sont rassemblés 8 postes OCS, jusqu'au  
"Pont Teugue" Milieu avec d'autres postes, la salle de conférence, les  
bureaux, etc ... la bibliothèque, l'imprimerie.

LA "CITE AVIATION" occupe tout l'arrière du bâtiment  
au-dessus du "Pont du Hangar", avec le Hangar, l'escenisseur, les norme-  
breux magasins et ateliers et le pont d'envol.

LA "TOUR" sur trois étages contient tous les locaux opéra-  
tionnels :

- les bureaux aviation près des appartements du Comman-  
dant sur le Pont d'Envol;

- le PC, Tapis sur la Plateforme 1 - Les deux passerelles  
Aviation et Navigation et la C.O. modérateur sur la Plateforme 2.

L'ascenseur qui monte dans la tour depuis le pont du Hangar est normalement réservé aux Officiers.

#### 5.3 - RÈGLEMENTATION - ACCÈS INTERDITS OU RÈGLEMENTÉS -

##### Sur les ponts supérieurs :

- On ne circule pas en dehors du service

##### Sur le "1er Pont" :

- On utilise la courbe Bd et la transversale AV dite  
"courbe équipage".  
- Dans la courbe Bd AV dite "courbe Machines" le pas-  
sage est autorisé.  
- La courbe Bd AB est réservée aux Officiers.

##### Sur le "Pont du Hangar" :

- Le Hangar et les courbes "Ecole" et "Infirmerie" sont  
interdits.  
- L'accès à la plage AR n'est pas toujours autorisé. Les  
passavants sont réservés à la stricte circulation.

##### Sur les ponts supérieurs :

Sur Pont Teugue aux plateformes la circulation n'est autorisée  
que pour le service, à l'exception de la plage AV toujours ouverte  
aux heures de repos.

#### 5.4 - RÈGLES POUR LA CIRCULATION COURANTE -

En temps normal, les réglementations ci-dessous ne permettent  
pas une circulation à sens unique.

##### TOUTEFOIS

- On passe de préférence par Bd pour aller vers l'AV, par  
Td pour aller vers l'arrière.  
- On monte de préférence par les échelles Bd, on descend  
par celles de Td.  
- On respecte les sens interdits.

#### 5.5 - RÈGLES POUR LA CIRCULATION AUX POSTES DE COMBAT,

Pour se rendre aux postes de combat, les règles édictées  
ci-dessus deviennent impératives. Toutes les courbes sont alors ouvertes  
à la circulation.

